

COUPON
RÉPONSE

A

Dîner annuel

NOUVELLE DATE!

Jeudi 23
Juin 2022

INSTITUT
D'ART CONTEMPORAIN
Villeurbanne/Rhône-Alpes
www.i-ac.eu

C

Tony Cragg, Factory Fantasies I, 1981. Photo : Claude Philippot © ADAGP, Paris

À renvoyer avant le 9 juin 2022 à : Amandine LIGEN — a.ligen@i-ac.eu

Nom Prénom

Entreprise/Organisme

Adresse

Code postal Ville

E-mail

Téléphone

↘ Nous assisterons au dîner
et réservonsplace(s)

Place individuelle — 150 €

Table de 10 places — 1 500 €

Un reçu fiscal et une facture vous seront transmis
à l'issue du dîner. Il ouvre droit à une réduction d'impôt
(IR, IS, IFI) selon la législation en vigueur
sur la somme de 150 euros.

↘ Règlement

Par chèque à l'ordre de
l'Institut d'art contemporain
à l'attention d'Amandine LIGEN
11 rue docteur Dolard – 69100 *Villeurbanne*

Par virement bancaire
Institut d'art contemporain — IBAN
FR76 1009 6180 0200 0260 1950 392
BIC - CMCIFRPP
Préciser le motif :
Dîner annuel IAC

↘ Je participe au dîner annuel de l'IAC
+ je pré-commande les foulards à prix
préférentiel (prix réservés aux Amis de l'IAC
et aux participants du dîner)

Dîner + foulard Charlotte Denamur
— 300 €

Dîner + foulard Tony Cragg
— 350 €

Offre exceptionnelle
Dîner + 2 foulards
— 450 €

En raison du nombre limité de places, nous vous invitons
à confirmer votre participation le plus rapidement
possible. Votre réservation sera définitivement validée
après enregistrement du règlement.
Une confirmation vous sera alors adressée par mail.